

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 novembre 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 30/10/2024
Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Jean- Luc MONTAGNER - Mylène DELORME - Alexandra CHABANIS – Nathalie MARECHAL - Laure DUCHAMP

Excusés : Joël MALIGNIER - Véronique AUGIZEAU - Jean GRANGER - Céline POIRRIER

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-059 : Demande subvention au Département pour les travaux complémentaires de l'espace de santé

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Allan, dans ses objectifs de mandat, souhaite maintenir l'offre médicale avec les deux médecins généralistes déjà installés et favoriser l'accueil d'autres praticiens en lien avec ceux existants et améliorer ainsi l'offre de soins sur le territoire communal au sein d'un projet partagé.

A cet effet, le projet d'aménagement « AGORA » engagé par la société RAMPA REALISATIONS permet de répondre à cet objectif en réservant un espace destiné à l'accueil de professionnels de santé. Ainsi, les médecins déjà installés se sont engagés dans la démarche ainsi que leur remplaçante augmentant ainsi l'offre médicale sur le territoire. Dans le cadre d'un projet de soins partagé, les infirmières historiquement installées à Allan sont également partie prenante au projet.

Il s'agirait alors pour la Commune d'acquérir les locaux aménagés en 3 cabinets de médecine générale, deux cabinets d'infirmiers et salles d'attente correspondantes et de les proposer en location. Ce dispositif permettrait à la Commune de s'assurer de la destination des locaux en faveur de professionnels de santé, la demande étant toujours régulière et croissante.

Afin de rendre opérationnel ces locaux médicaux, des travaux d'aménagement spécifiques sont nécessaires (isolation phonique renforcée, ventilation, plan de travail).

Le coût de cette opération est estimé à 57 000 € HT (soit 68 400€ TTC).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Conseil Départemental		17 100 €
Sous-total des aides publiques		17 100,00€
Part du demandeur	Fonds propres	39 900€
	Emprunt	

La livraison pourrait avoir lieu au cours du 2^{ème} trimestre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les services du Département de la Drôme pour la réalisation de ce projet, inscrit par ailleurs, dans le CRTE porté par Montélimar Agglomération.
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 14

CONTRE : 0



Yves COURBIS,

Maire



Christophe GRANGER

Secrétaire de séance

